



Repos avant et après quatre jours de travail de nuit,d'affilés

Par **tsourlakis sylvie**, le **29/04/2017** à **09:07**

je viens de voir que sur mon planning de mai,qui en principe a toujours le même roulement,ont m'a mis 4 jours d'affilés!!!dans une semaine ou je doit faire que 4JOURS!(en nuit je precise!)je vais en faire 5!!!lundi 22mai et vendredi 26/samedi27/dimanche28/lundi29,alors que le lundi 29 mai était mon jour de repos pour rattriquer la semaine a 3 nuits...mardi30 mai et mercredi31 mai et jeudi 1er juin,donec, tout le planning est chamboulé!et cela me fera DEUX WEEK de suite,alors qu'il est prévu 1 sur 2!donc quel temps de repos ai-je droit après c 4 nuits d'affilés? sachant que j'en ai 3 avant.merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **29/04/2017** à **09:23**

Bonjour,

Cela paraît difficile à traiter sur un forum puisque l'on ne sait pas comment sont fixés les repos mais a priori, légalement, le repos hebdomadaire est respecté...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise ou même de l'Inspection du Travail...